



CHEMINS DE SELECTION

GRANDE PISTE

(SAISON 2011/2012)



Sommaire

A/ Principes Généraux de Sélection

B/ Principes de fonctionnement

Les Commissions

C/ Principes de sélection

- I. Coupes du Monde
- II. Championnat d'Europe
- III. Winter Youth Olympic games
- IV. Championnat du Monde Juniors
- V. Championnats du Monde



PREAMBULE

-
- Le Président de la F.F.S.G soumet au Bureau Exécutif (BE) pour approbation, le présent document qui lui aura été transmis par le DTN.
- Après validation du bureau exécutif (B.E.) de la F.F.S.G, au besoin par voie de conférence téléphonique ou d'envoi de courriel ou tout autre moyen convenu entre ses membres, le Président est responsable de l'inscription des athlètes aux compétitions internationales et championnats I.S.U et de la proposition de sélection à la CSNHN des athlètes qui représentent la FFSG aux Jeux Olympiques.
- Le Directeur Technique National est responsable de la mise à jour annuelle de ce document qu'il propose au Président de la FFSG.
- Le Directeur Technique National est responsable de l'application des termes du présent document.
- Le Directeur Technique National est responsable de la définition des modalités de sélection pour les compétitions, les championnats nationaux et internationaux.
- Le Directeur Technique National est responsable de la définition de la planification fédérale pour les équipes de France (E.D.F.) : regroupements, tests de sélection, compétitions, championnats nationaux et internationaux.
- Le Président et le Directeur Technique National proposent à la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau(CNSHN) une liste nominative des Athlètes pour validation.
Pour ce faire le Président et le DTN s'appuient sur le document intitulé « *chemins de sélection* » précisant pour la saison 2011/2012



A/ LES REGLES GENERALES DE SELECTION (APPLICABLES A TOUTES SELECTIONS EN COMPETITION)

Les règlements ISU et annonces officielles des événements internationaux précisent les règles d'engagement et de participation aux compétitions internationales, championnats ISU et aux Coupes du Monde. Les modalités de sélection des patineurs français se font en conformité avec les règlements ISU.

Le DTN, après avis de la commission de sélection et sous réserve des quotas attribués par l'organisateur, peut envisager l'inscription d'athlètes à partir de performances significatives de bons résultats potentiels ou de la réalisation des minima suivants lors de compétitions inscrites au calendrier national (FFSG) ou international (ISU), après avoir pris l'avis de la commission technique et pédagogique.

Le sportif devra suivre et respecter le programme mis en place par la DTN pour la saison 2011/2012.

La participation aux regroupements, stages ou tests de sélection est obligatoire. Toute sélection « titulaire ou remplaçant(e) » pourra à tout moment être remise en cause à la suite d'un contrôle d'entraînement non satisfaisant, d'un mauvais comportement ou refus de participation à ce même contrôle ou test de sélection. La sélection d'un(e) sportif (ve) relevant de blessure ou de maladie l'ayant empêché de réaliser à un critère de sélection devra :

- avoir obligatoirement confronté son diagnostic au médecin fédéral
- avoir été classé au moins une fois dans les 8 en individuel lors des 3 dernières compétitions

Internationales ISU lors desquelles la France a engagé des compétiteurs.

Toute sélection et participation est soumise au respect de la charte du sportif de Haut Niveau, à la convention SHN - FFSG.

Ne peuvent être sélectionnés que les athlètes à jour de suivi médical réglementaire.



CALENDRIER

Le DTN arrête le calendrier prévisionnel des compétitions internationales où la France sera représentée, et le propose pour validation au B.E. Celui s'établit en fonction du calendrier

Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.

B/ LES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

LES COMMISSIONS

A - Commission de sélection (CS)

Elle est conviée par le Président de la F.F.S.G. pour proposer les sélections nationales et internationales, ainsi que le chemin de sélection, à la validation du B.E.

La Commission de sélection se réunit régulièrement à la demande du Directeur Technique National, au besoin par voie de conférence téléphonique ou d'envoi de courriel ou tout autre moyen convenu entre ses membres.

COMPOSITION :

- le Président de la fédération ou son représentant
- le membre du B.E. en charge du sport olympique et du haut niveau
- le Directeur Technique National (DTN)
- le coordinateur des disciplines de patinage de vitesse
- le Président de la CSN concernée, avec voie consultative
- le médecin fédéral pour avis

Le DTN prendra l'avis de la commission technique et pédagogique ci-après désignée. Les avis de la CS sont consignés au secrétariat. Les propositions de la CS doivent être validées par le BE.

En cas de vote et d'égalité des voix, celle du Président de la F.F.S.G. est prépondérante.

B - Commission Technique et Pédagogique (CTP)

La Commission Technique et Pédagogique de la DTN se réunit régulièrement à la demande du Directeur Technique National, au besoin par voie de conférence



téléphonée ou d'envoi de courriel ou tout autre moyen convenu entre ses membres afin de donner son avis à la Commission de Sélection.

COMPOSITION :

- 1/ le Directeur Technique National
- 2/ Le coordinateur des disciplines de patinage de vitesse
- 3/ Les personnalités invitées parmi les coaches dont les athlètes figurent dans un collectif identifié de préparation pour 2014 ou 2018.
- 4/ Le médecin fédéral pour avis
- 5/ Toute personne invitée par le DTN



C/ PRINCIPES DE SELECTION

I COUPES DU MONDE

Lorsque des temps minima sont exigés, pour que ces minima soient valides, ils doivent être réalisés lors des compétitions suivantes :

- Championnats nationaux de speed skating des pays membres ISU concernés ;
- Championnats internationaux ISU de speed skating ;
- Coupes du Monde de speed skating ;
- Compétitions internationales de Speed Skating listées dans la Communication ISU No. 1688 (ou quand applicable la Communication ISU No. 1634 de la saison 2010/11);

La période pour réaliser ces minima courent à partir du 01 juillet 2010 jusqu'à la date d'inscription de la compétition.

Dates :

8 - 20 Novembre 2011 World Cup Speed Skating à Chelyabinsk, Russie

25 - 27 Novembre 2011 World Cup SpeedSkating à Astana, Kazakhstan

2 - 4 Décembre 2011 World Cup Speed Skating à Heerenveen, Netherlands

21 - 22 Janvier 2012 World Cup Speed Skating à Salt Lake City, USA

11 - 12 Février 2012 World Cup Speed Skating à Hamar, Norvège

2 -4 Mars 2012 World Cup Speed Skating à Heerenveen, Netherlands

9 - 11 Mars 2012 World Cup Speed Skating Final à Berlin, Allemagne

En Individuel : Principes de qualifications dépendant de la réalisation de temps minima réalisés sur des compétitions référencées ISU sur une période de qualification déterminée par l'ISU (entre le 1^{er} juillet 2010 et la date limite d'inscription à la coupe du Monde concernée) : Communication ISU No. 1689

	Dames	Hommes
500m	40,00	36, 20
1000m	1.20,00	1.11,90
1500m	2.03,00	1.51,00
3000m	4.24,00	
5000m	7.25,00 ou 4.15,00	6.48,00
10000m		13.40,00 ou 6.35,00



Selon les quotas suivants pour la France :

Dames				Hommes			
500	1000	1500	3000/5000	500	1000	1500	5000/10000
1	1	1	1	1	1	2	2

Critères d'âge : Déterminés par les règles générales de l'ISU 2011.

Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.

II CHAMPIONNATS D'EUROPE

Dates: 6 - 8 Janvier 2012 à Budapest, Hongrie

Quotas : Hommes : 2 places ; Dames : 1 place : Principes de qualifications indiqués par l'ISU (Rule 208) et dépendant de la réalisation de temps minimas réalisés sur une période définie par l'ISU

Minimas:

Dames:	3000 m	:4.24,00
Hommes :	5000 m	:6.48,00

Critères d'âge : Déterminés par les règles générales ISU 2011.

Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.



III Winter Youth Olympic Games

Dates : Du 15 au 22 janvier 2012 à Innsbruck, Austria

Quotas : selon les résultats des championnats du monde de la saison passée, avec possibilité de qualification sur les 2 premières coupes du Monde Junior en Novembre 2011.

Critères d'âge : Etre né entre le 1^{er} janvier 1996 et le 31 Décembre 1997.



III CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR

Dates : 2 - 4 Mars 2012 à Obihiro City, Japon

Quotas: Principes de qualifications dépendant de la réalisation de temps minimas communiqués par l'ISU, réalisés sur une période de qualification

Distance	Ind.	500 m	1000 m	1500 m	3000 m	5000 m
Dames	2,00		1.25,00	2.12,00	4.45,00	n.a.
Hommes	38,00		1.16,00	1.58,00	n.a.	7.05,00 or 4.05,00 (3000 m)

Allround:

Dames, 1500 m	: 2.10,00
Hommes, 3000 m	: 4.05,00

Critères d'âge : Déterminés par les règles générales ISU 2011.

Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.



IV CHAMPIONNATS DU MONDE

Critères d'âge : Déterminés par les règles générales ISU 2011.

- World Sprint Speed Skating Championships

Dates : 28 - 29 Janvier 2012 à Calgary, Canada

Principes de qualifications indiqués par l'ISU (Rule 208) et dépendant de la réalisation de temps minimas réalisés sur une période définie par l'ISU

Minimas

Dames :	500 m: 39,80	1000 m: 1.19,50
Hommes:	500 m: 35,95	1000 m: 1.10,90

Minimas à avoir réalisé sur au moins une des distances.

Quotas : Hommes : 1 place ; Dames : 1 place

- World Allround Speed Skating Championships

Dates : 18 - 19 Février 2012 à Moscow, Russie

Minimas:

Ladies,	3000 m: 4.20,00
Men,	5000 m: 6.40,00

Quotas : Qualifications selon les résultats aux Championnats d'Europe 2012 (et temps minimas réalisés sur la période de qualification).

- World Single Distances Speed Skating Championships

Dates : 22 - 25 Mars 2012 à Heerenveen, Netherlands

Quotas : en Individuel : Qualification selon le classement en Coupe du Monde et autres championnats ISU par distance et selon le classement par temps par distance sur la saison 2011-2012.

Quotas : en Poursuite : les 8 meilleurs en Coupe du Monde de la saison sont qualifiés.

Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.